

PIECES A FOURNIR

- ▶ Si vous transmettez votre dossier par courrier et s'il comporte votre permis de conduire, votre envoi doit être effectué **par courrier recommandé**
- ▶ Pour éviter d'attendre inutilement au guichet ou que votre dossier vous soit retourné, n'oubliez pas de fournir les photocopies demandées et **vérifiez que votre dossier comporte :**

I – Le formulaire de demande de permis dûment complété, daté et signé

II – Deux photographies d'identité récentes (moins de 6 mois) et identiques

- ▶ format 35 x 45 mm – normes européennes – centrées (ni le dessus de tête, ni le menton ne doivent être coupés) – de face – tête nue – cou dégagé – fond blanc ou neutre
- Les photos laser ne sont pas acceptées.

III – La photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance, facture....)

Si vous êtes hébergé(e), la personne qui vous héberge devra vous établir une attestation datée et signée accompagnée de la photocopie de sa pièce d'identité et du justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance, facture...)

IV – Votre permis de conduire (une photocopie ne suffit pas) et une enveloppe à vos nom et adresse timbrée au tarif normal pour envoi d'une attestation vous permettant de circuler

OU en cas de perte ou vol, la photocopie de la déclaration de perte ou vol établie par le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie

V – La PHOTOCOPIE d'un justificatif d'ETAT CIVIL

▶ **pour les ressortissants de nationalité française :**

- la copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité

Si elle a été déclarée perdue ou volée : (joindre également un des 2 documents à votre pièce d'identité si celle-ci est périmée)

- un extrait d'acte de naissance

- une copie du livre de famille régulièrement tenu à jour

▶ **pour les ressortissants de l'union européenne ou de l'espace économique européen :**

Copie du titre de séjour en cours de validité, si vous en détenez un

ou copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité

▶ **pour les ressortissants d'un autre Etat :**

Copie du titre de séjour en cours de validité et comportant l'adresse actuelle

(le changement d'adresse est obligatoire)

VI – Pour les femmes mariées ou divorcées ne possédant pas une pièce d'identité à jour,

joindre une photocopie du livret de famille ou un extrait d'acte de mariage ou une copie du jugement de divorce ou de séparation de corps (devenu définitif)

VII – Si vous souhaitez l'envoi de votre permis de conduire, joindre une enveloppe sur laquelle

vous mentionnez vos nom et adresse timbrée par vos soins au tarif recommandé avec

accusé de réception **ET** la liasse permettant la distribution (les liasses sont disponibles dans

les bureaux de poste) complétée dans **partie destinataire** par vos nom et adresse et dans

expéditeur : Préfecture Côte d'Or – Permis de conduire – 21041 DIJON CEDEX

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE SERA RETOURNEE A SON EXPEDITEUR

LE RETRAIT DU PERMIS DE CONDUIRE AU GUICHET NECESSITERA LA

PRESENTATION D'UNE PIECE D'IDENTITE